

500-06-001072-202

AVIS AUX MEMBRES PUTATIFS DU GROUPE

Desjardins c. Vivid Seats LLC et al.

(C.S.M. no. 500-06-001072-202)

Le 1^{er} juin 2020, Mme Janie Desjardins déposait une demande modifiée pour faire autoriser une action collective contre Vivid Seats LLC (la « **Défenderesse** ») (parmi d'autres entreprises de vente de billets), en lien avec la situation après mars 2020 quand la pandémie de COVID-19 a empêché la présentation de nombreux événements pour lesquels des billets avaient été vendus.

Le 19 novembre 2025, la Cour supérieure du Québec a permis le désistement de cette demande d'autorisation, laquelle n'a jamais été autorisée.

Des renseignements au sujet du règlement de l'action collective *Tracy Patterson c. Ticketmaster Canada Holdings ULC et al.* (C.S.M. no. 500-06-001066-204) autorisé par la Cour supérieure le 26 juillet 2022 sont disponibles :

- Sur le Registre des actions collectives :
www.registredesactionscollectives.quebec/fr;
- Sur le site web suivant : <https://lpclex.com/fr/reglements/>

L'avocat de la demanderesse dans le présent dossier est :

LPC AVOCAT INC.

Me Joey Zukran

jzukran@lpclex.com

Tel. : 514.379.1572

276, rue Saint-Jacques, bureau 801

Montréal (Québec) H2Y 1N3

Fax : 514.221.4441

La publication de cet avis a été ordonnée par la Cour supérieure du Québec.